

Document Relatif à la Protection Contre les Explosions

- ☑ Classement des zones ATEX
- ✓ Audit d'adéquation des équipements ATEX
- ☑ Evaluation des risques d'explosion

Raison sociale: **LAVINDUS45**

Adresse du site :

5 rue du 19 mars 1962

45331 MALESHERBES

Référence du document :	BV 534	4 7214512-1						
Document initial								
Date du document initial : 23/01/2019	Responsable du Nom Téléphone : Couriel :	u suivi du document : M. Pascal DA ROCHA (Directeur établissement) Mme Patricia TATE (Assistance Direction) 02 38 34 62 97 lavindus45@wanadoo.fr						
Date de la dernière mise à jour :	Service Maitrise des Risques HSE Région Centre							
23/3/2010	Tél. : 06 24 97 25 Courriel : marc.re	BUREAU VERITAS						

indice	Date de mise à jour	Responsable	Objet de la révision
1			
2			
3			
4			
5			

 ATEX . DRPE
 Réf. : BV 534 7214512-1

 Site : LAVINDUS45
 date : 23/01/2019

SOMMAIRE

- 1- Introduction
- 1-1 Installations concernées
- 1-2 Suivi des mises à jour
- 1-3 Ensemble des fiches
- 2 Conclusions

ANNEXES - Eléments de calculs et d'évaluation

- A1 Produits / substances susceptibles d'entraîner un risque d'explosion
- A2 Description des activités
- A3 Synthèse du zonage et plan d'action pour l'optimisation
- A4 Synthèse de l'audit d'adéquation du matériel en zone et plan de mise en conformité
- A5 Evaluation du risque et Plan d'action de mise en conformité
- A6 Signalisation des zones ATEX
- A7 Bilan des procédures et consignes

ANNEXES - Documents complémentaires

- Annexe 0 : Rapports Annexes
- Annexe 1 : Rappel du cadre légal et normatif de l'ATEX
- Annexe 2 : Terminologie et définitions
- Annexe 3 : Classement des zones Gaz et Poussières selon les normes EN 60079-10 et EN 61241-10
- Annexe 4 Evaluation du risque d'explosion : méthodologie
- Annexe 5 Choix de matériel

ATEX . DRPE Réf. : BV 534 7214512-1
Site : LAVINDUS45 date : 23/01/2019

1. INTRODUCTION

Ce document constitue le « Document Relatif à la Protection contre les Explosion » requis par la réglementation ATEX* de LAVINDUS45.

Ce document a pour vocation de répondre à l'article R4227-52 du code du travail, (en application du décret 1553 du 24/12/2002, et de la Directive Européenne 1999/92/CE) qui impose que le « Document Relatif à la Protection contre les Explosions », intègre les éléments suivants :

- l'identification des emplacements classés en « zones ATEX *», et des emplacements non classés ATEX mais auxquels s'appliquent les prescriptions minimales,
- l'analyse des risques d'explosions évoquée ci-dessus,
- la description des mesures techniques et organisationnelles prises pour atteindre les objectifs de sécurité vis-à-vis du risque d'explosion ; en particulier :
 - les règles spécifiques de mise en œuvre des lieux et des équipements de travail pour assurer la sécurité,
 - la liste des travaux qui nécessite une autorisation spécifique.

Le classement des zones ATEX *

Le classement des zones ATEX est le préalable à toute démarche de mise en conformité vis-à-vis de la réglementation ATEX. Le but du zonage ATEX est de caractériser la probabilité d'apparition et de persistance d'une atmosphère explosible en tout point du site.

Le chef d'établissement doit s'assurer que les résultats du présent diagnostic sont en adéquation avec les résultats du document unique, conformément à l'article R4227-47 du code du travail qui précise :

«...Les risques d'explosion doivent être appréciés globalement et, le cas échéant, leur évaluation est combinée avec les résultats de l'évaluation des autres risques, identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, qui ont été transcrits dans le document prévu par l'article R4121-1. »

1-Introduction - Page: 3 / 379

L'analyse des risques d'explosions

L'article R4227-46 du code du travail, (en application du décret 1553 du 24/12/2002, et de la Directive Européenne 1999/92/CE) impose que soit réalisée sur le site une analyse des risques d'explosion.

Cette analyse de risque doit tenir compte des substances présentes sur le site et des procédés mis en œuvre, et doit comprendre une évaluation

- o de la probabilité d'apparition d'une atmosphère explosive,
- o de la probabilité d'apparition de sources d'inflammation,
- o de l'étendue des conséquences prévisibles.

Les mesures techniques et organisationnelles de prévention contre les explosions

mesures organisationnelles

L'accidentologie concernant le risque d'explosion a permis de mettre en évidence qu'une grande partie des cas d'explosion sont dus à des dysfonctionnements d'ordre organisationnels (défauts de coordination avec les entreprises de sous-traitance, défauts d'information ou de qualification d'un travailleur amené à opéré en zone explosible, erreurs humaines).

C'est pourquoi, la réglementation prévoit un certain nombre de mesures générales à mettre en œuvre afin de se prémunir contre le risque d'explosion :

- o procédures de coordination entre les entreprises présentes sur une même lieu de travail (sous traitants),
- o formation des travailleurs,
- o instructions écrites et autorisation d'exécuter des travaux

mesures techniques

Ces mesures concernent la prévention contre la survenue d'une atmosphère explosive (ventilation, détection gaz, inertage...), la prévention contre la survenue d'une source d'inflammation dans les zones considérées comme explosives (utilisation d'équipements protégés vis-à-vis du risque d'explosion...), et la protection contre les conséquences d'une éventuelle explosion.

Ce DRPE a été réalisé avec l'assistance du Bureau Veritas Exploitation à l'issue d'interventions techniques relatives aux différentes phases de l'analyse des risques (zonage, audit d'adéquation, évaluation des risques et création de la trame du DRPE).

Ce DRPE sera révisé lorsque des modifications, des extensions ou des transformations notables seront effectuées sur le site.

Par << atmosphère explosive >>, on entend tout mélange, dans les conditions de pression et de température normales, d'air et de substances inflammables à l'état de gaz, de vapeurs, de brouillards ou de poussières, dans lequel la combustion, une fois amorcée, se propage quasi instantanément ;

Par << atmosphère explosible >>, on entend une atmosphère susceptible de devenir explosive du fait de conditions locales particulières ;

* ATEX = Atmosphère EXplosive

Liste des installations Concernées

Renseigner les produits

Fiche	Lieu	Bâtiment	Installation	Type d'installation	TI	Numé ro de	Zonag e	Préco	Zone ATEX	Audit	Evaluation
Fiche N°01	Halls de lavage	3 pistes de lavage	lavage citerne camions	Cuve de stockage	Csto	F_01	Z_01		<u> </u>	\bigcirc	1
Fiche N°02	extérieur	zone de réchauffage	réchauffage vapeur d'eau	Réseau de distribution de gaz	RGA Z	F_02	Z_02	RGAZ_ P	⊘	\bigcirc	⊘
Fiche N°03	maintenance	atelier maintenance	poste soudure oxyacétylénique	Stockage de bouteilles de gaz	SGAZ	F_03	Z_03	SGAZ_ P	<u> </u>	\bigcirc	
Fiche N°04	maintenance	atelier maintenance	pomperie circulation secondaire	Réseau de distribution de gaz	RGA Z	F_04	Z_04	RGAZ_ P	⊘	\bigcirc	⊘
Fiche N°05	maintenance	atelier maintenance	armoire aérosols	Stockage de Liquides inflammable	SLIQ	F_05	Z_05	SLIQ_P	⊘	\bigcirc	⊘
Fiche N°06	local détergents	local détergents	stockage détergents en GRV	Stockage de Liquides inflammable	SLIQ	F_06	Z_06	SLIQ_P	⊘	\bigcirc	⊘
Fiche N°07	stockage	à côté local détergents	armoire métallique bidon éthanol et essence	Stockage de Liquides inflammable	SLIQ	F_07	Z_07	SLIQ_P	<u> </u>	<u>()</u>	
Fiche N°08	chaufferie	local chaufferie	2 chaudières (ECS et vapeur)	Réseau de distribution de gaz	RGA Z	F_08	Z_08	RGAZ_ P	<u> </u>	()	⊘
Fiche N°09	algeco	stockage bouteilles de gaz	bouteille de gaz pour chariot	Stockage de bouteilles de gaz	SGAZ	F_09	Z_09	SGAZ_ P	<u> </u>	\bigcirc	⊘
Fiche N°010	bureau	baie informatique	onduleur informatique	Batteries Stationnaires	BATT S	F_10	Z_10	BATTS _P	⊘	②	⊘
				Stockage de Liquides inflammable	SLIQ	F_	Z_	SLIQ_P	#N/A	②	⊘
				Réseau d'aspiration poussière	RPO US	F_	Z_	RPOUS _P	#N/A	⊘	⊘
				Batteries de Traction	BATT T	F_	Z_	BATTT _P	#N/A	Ø	⊘
_				Réseau de distribution de liquides	RLIQ	F_	Z_	RLIQ_P	#N/A	②	⊘